

Formule 2

LOI SUR LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE

CONSENTEMENT À UNE ALIÉNATION ET
RECONNAISSANCE (CONTENUS DANS UN INSTRUMENT)

Je soussigné(e), conjoint(e) ou conjoint(e) de fait de l'auteur du transfert, du débiteur hypothécaire, du concédant, du donneur à bail ou de toute autre personne, selon le cas, consens à l'aliénation de la propriété familiale effectuée au moyen du présent instrument et reconnais ce qui suit :

1. Je suis le (la) premier (première) conjoint(e) ou conjoint(e) de fait qui acquiert des droits sur la propriété familiale.

OU

- Un(e) conjoint(e) ou un(e) conjoint(e) de fait antérieur(e) de l'auteur du transfert, du débiteur hypothécaire, du concédant, du donneur à bail ou de toute autre personne, selon le cas, a acquis des droits sur la propriété familiale mais ces droits ont fait l'objet d'une renonciation ou ont été éteints en conformité avec la *Loi sur la propriété familiale*.
2. Je sais que la *Loi sur la propriété familiale* me confère un domaine viager dans la propriété familiale et que j'ai le droit d'empêcher l'aliénation de celle-ci en refusant mon consentement.
3. Je sais que par le présent consentement j'abandonne mon domaine viager dans la propriété familiale dans la mesure nécessaire pour qu'il soit donné effet à la présente aliénation.
4. Je passe le présent acte de consentement indépendamment de mon (ma) conjoint(e) ou conjoint(e) de fait, de mon plein gré et sans contrainte de la part de celui-ci (celle-ci).

(Nom du [de la] conjoint[e] ou
du [de la] conjoint[e] de fait)

(Signature du [de la] conjoint[e] ou
du [de la] conjoint[e] de fait)

(Date)

(Nom du témoin)

(Signature du témoin)

(Date)

Notaire public dans et pour la province du
Manitoba/Commissaire aux serments dans
et pour la province du Manitoba
Ma commission prend fin le _____.

ou

Autre personne autorisée à recevoir les
affidavits en vertu de la *Loi sur la preuve
au Manitoba*
(préciser) _____